CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E107679** **VALABLE JUSQU'AU** **15/04/2027**

ÉDITÉ LE 27/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/10/2007

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/08/2024

Capital : 20 000

Raison sociale : MENUISERIE DU PAYS DE SAINT MALO

Sigle : MENUISERIE DU PAYS DE SAINT MALO

6 RUE DE LA VILLE-ES-COURS
35400 SAINT-MALO

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-MALO 2007B00455

Siret : 500 670 005 00049

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 0042295-1

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001668176/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001668176/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 02 99 89 17 97 **Fax :** 02 99 89 19 54

Portable : 06 75 25 69 18

Responsabilité légale :
AUBRY FANY DIRECTEUR GÉNÉRAL / GAILLARD MAXIME PRÉSIDENT

Site Internet : www.menuiserie-pays-de-saint-malo.fr/

E-mail : f.aubry@menuiserie35.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 357 707 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)	8	16/04/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur	1	14/03/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/04/2026 16:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E107679** **VALABLE JUSQU'AU** **15/04/2027**

ÉDITÉ LE **27/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/10/2007
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/08/2024
Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-MALO 2007B00455

Siret : **500 670 005** **00049**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 0042295-1
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001668176/0
Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001668176/0
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **MENUISERIE DU PAYS DE SAINT MALO**
Sigle : MENUISERIE DU PAYS DE SAINT MALO
6 RUE DE LA VILLE-ES-COURS
35400 SAINT-MALO

Téléphone : 02 99 89 17 97 **Fax :** 02 99 89 19 54
Portable : 06 75 25 69 18

Site Internet : www.menuiserie-pays-de-saint-malo.fr/
E-mail : f.aubry@menuiserie35.fr

Responsabilité légale :
AUBRY FANY DIRECTEUR GÉNÉRAL / GAILLARD MAXIME PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	16/04/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	14/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	16/04/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	16/04/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/04/2026 16:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.